

Lagnieu, le 06 février 2024,

Madame, monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la foire annuelle de printemps se tiendra le **samedi 23 mars 2024** de 8h00 à 18h00. L'installation des forains se fera à partir de 6h00.

Si vous souhaitez y participer, les documents suivants sont à nous retourner au plus vite :

- La fiche d'informations jointe au présent courrier remplie.
- Kbis datant de moins de 3 mois,
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une copie de votre carte professionnelle,
- Le paiement par chèque de votre droit de place, à l'ordre du Trésor Public
- Une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse,

L'ensemble de ces pièces est à retourner à l'adresse suivante **avant le 11 mars 2023** :

Mairie de Lagnieu
A l'attention du régisseur-placier
16 rue Pasteur
01150 Lagnieu

Informations diverses :

- Le prix du mètre linéaire est fixé à ~~3,50€~~ (délibération du 07/12/2023)
ERRATUM : le prix du mètre linéaire est fixé à 3,85 €
- Le véhicule fait partie de votre emplacement et doit tenir entièrement à l'intérieur
- L'emplacement demandé ne pourra excéder la profondeur de 4 mètres, véhicule compris
- La commune ne fournit ni matériels ni électricité.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Le nombre de place étant limité, les dossiers arrivés en premier seront priorités

Si votre dossier est retenu, vous recevrez par courrier :

- un laissez-passer sur lequel figure votre numéro d'emplacement
- un reçu de paiement

En cas de nécessité, nous restons joignables soit par mail à **marchefoire@mairie-lagnieu.fr** ou par téléphone au **04.74.40.19.79.**

Michel PITIOT
Régisseur placier